

REGLEMENT COMPLET SNSM MORBIHAN PADDLE TROPHY 2021

Article I – ORGANISATION

- I.1. « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » est organisé par l'ASPN, Association pour le Sport de Pleine Nature.
- I.2. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- I.3. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- I.4. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve peut être reportée.
- I.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.
- I.6. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement.
- I.7. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone
- I.8. Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et film sont protégés.
- I.9. La langue officielle du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » est le français.
- I.10. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article II – LES CONCURRENTS

- II.1. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle.
- II.2. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
- II.3. Les concurrents doivent porter en permanence le marquage de l'organisation depuis les vérifications jusqu'à la remise des prix incluse, ainsi que lors de tous les rapports avec les médias. Les prix ne seront attribués qu'aux concurrents porteurs de leur chasuble.
- II.4. Tout concurrent atteste savoir nager.
- II.5. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.
- II.6. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude.
- II.7. Tout concurrent à un parcours de compétition (Élites, Raiders, Loisirs, Jeunes, 100m lancé, Giant sup) remettra à l'organisation, avant le départ, sa licence sportive de surf ou SUP en cours ou un certificat médical de moins de 1 ans de non contre-indication de la pratique du sport en compétition (*Ministère des Sports : Principe : L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. Exception : A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.*)
- II.8. Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.

Article III – LA COURSE

Le « SNSM MORBIHAN PADDLE TROPHY OUEST FRANCE »
est agréé par la FÉDÉRATION FRANCAISE DE SURF

III.1. Comité de Course

Le Comité de Course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité, d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.

- Les réclamations doivent être remises à un membre du comité de course
- Toute réclamation doit être remise au plus tard 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

III.2. Parcours

III.2.A. Départ

- L'émargement avant le départ est obligatoire.
- Dernier départ autorisé : 3 minutes après le signal.

III.2.B. En course

- Le parcours affiché au départ est obligatoire.
- Tout écart du parcours sera pénalisé par la mise hors classement.
- La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la direction de course.

III.3. Classements

Toute course fera l'objet d'un classement dans chaque catégorie.

Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM et de la course longue distance.

III.3.A. Elites

La taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds.

Les moins de 15 ans ne sont pas admis sur les courses « Elites » 14'

Classement Individuel masculin Elite

– 14 pieds maxi

Classement Individuel féminin Elite

– 14 pieds maxi

Classements complémentaires

Kahunas masculin et féminin : 46 – 49 ans

Grands Kahunas masculin et féminin : 50 ans et +

III.3.A.1. Challenge SNSM le samedi 16 octobre 2021

Le Challenge SNSM de 6 km environ se déroulera sur un parcours type Technical Race sur la rivière d'Auray et constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest-France ».

III.3.A.2. Longue distance le dimanche 17 octobre 2021

Port Navalo - Auray 19 km.

(Le classement final et les récompenses du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM et de la course longue distance).

III.3.B. Classements Raiders

III.3.B.1. - Challenge SNSM le samedi 16 octobre 2021

Le Challenge SNSM (4.5 km) se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray au départ de St Goustan et constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest-France »

III.3.B.2. - Longue distance le dimanche 17 octobre 2021

Locmariaquer plage du Breneguy - Auray : 15 km

Classement Individuel masculin raiders

14' max

Classement Individuel féminin

-14' max

(Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM et de la course longue distance)

III.3.C. Classements Loisirs

III.3.C.1. - Challenge SNSM le samedi 16 octobre 2021

Le Challenge SNSM (4.5 km) se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray au départ de St Goustan et constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest-France »

III.3.C.2. - Longue distance le dimanche 17 octobre 2021

Commune de Baden-Auray : 8.5 km

Classement Individuel masculin Loisirs

14' max

Classement Individuel féminin Loisirs

-14' max

(Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM et de la course longue distance)

III.3.D. Classements Jeunes

Classements Individuels masculin moins de 15 ans (avoir moins de 15 ans le 16 octobre 2021)

Planches de 12.6' max

Classements Individuels féminin et moins de 15 ans (avoir moins de 15 ans le 16 octobre 2021)

Planches de 12.6'max

III.3.D.1. Challenge SNSM le samedi 16 octobre 2021

Le Challenge SNSM (4.5 km) se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray au départ de St Goustan et constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest-France »

III.3.D.2. Longue distance le dimanche 17 octobre 2021

Le Bono (le Berly)-Auray : 5 km

(Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM et de la course longue distance)

III.3.E. Classements du 100 mètres lancé le samedi 16 octobre à Saint-Goustan (réservé uniquement aux participants des courses Elites, Raiders, Loisirs ou Jeunes)

Sur monotype Sic.

Plusieurs essais seront possibles si le timing de l'épreuve le permet

III.3.F. - Classements du Derby Giant Sup le samedi 16 octobre de 16h00 à 18h00 Saint-Goustan

Sur monotype fourni, par équipes de six.

Sélection des 4 meilleurs temps en course par 2 Giant Sups

- Demi-finales le dimanche 17 octobre 2021
- Finale le dimanche 17 octobre 2021

III.4. Contrôles de passage

Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence. Le bracelet de chronométrage remis à l'inscription doit être porté à la cheville. L'échange de bracelet de chronométrage entre concurrents (même par erreur) vaudra mise hors classement. La non-restitution du bracelet magnétique sera facturée 30 euros.

III.5. Abandon

Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé sur la planche.

Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »

III.6. Sécurité

Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

Les conditions météo peuvent entraîner des modifications de parcours.

Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves « Aventure ». Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité.

La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

La solidarité est obligatoire. Les règles de solidarité en mer s'appliquent. Des bonus en temps rendu pourront être accordés à des concurrents ayant agi par solidarité pour des raisons de sécurité.

III.7. Moyens de progression

Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple.

En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs

III.8. Matériel Obligatoire (pour toutes les courses longue distance chronométrées et fortement conseillé pour la Grande Marche sur l'Eau)

- **Brassière 50 newtons** aux normes CE. (le gilet à percussion est autorisé à condition d'assurer une flottabilité d'au moins 50N et être estampillé « CE »)
- 1 Cyalume (bâton lumineux) ou une lampe étanche d'une autonomie de 6 heures minimum
- Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures
- Leash en place
- Pagaie simple
- Dossard avec numéros et bracelet de chronométrage (attribués par l'organisation). Le dossard doit être porté en permanence de façon visible, remise des prix comprise.
- Prévoir vêtement néoprène qui peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison long john+lycra, ou veste néoprène)

III.9. Mise hors course

L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop attardés.

Article IV – ÉQUIPEMENT

Équipement de sécurité

Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies dans « Matériel obligatoire » et des règles en vigueur en France.

Équipements interdits

Moyens de progression autres que ceux qui sont obligatoires.

Équipements conseillés :

Chaussons néoprène

Article V – PARRAINAGE

V.1. Emplacements réservés à l'organisation

L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents doivent le porter en permanence depuis les vérifications jusqu'à la fin de la remise des prix.

Article VI – PÉNALTÉS

Les pénalités sont prononcées par le Comité de Course

VI.1. Marquages

Absence du marquage obligatoire : mise hors course

VI.2. Matériel obligatoire

Absence de dossard (chasuble) : mise hors course

Absence de brassière de sauvetage : mise hors course

Dossard sous la brassière : mise hors course

Absence de leash à poste : mise hors course

Autre élément manquant : Déclassement de 10 places

VI.3. Non-respect de l'environnement (*Voir Règles de l'ASPN en cliquant sur le site ASPN*)

Deux heures de pénalité par infraction commise en mer comme à terre.

VI.4. Assistance illégale (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance au départ ou à l'accostage, porteur de planche à l'arrivée...)

Déclassement de 10 places

VI.5. Départ anticipé

Déclassement de 10 places

VI.6. Arrivée de la course longue distance sans porter planche et pagaie

Non classé jusqu'à passage de ligne conforme.

VI.7. Plus de 5 coups de rame sans être debout

Déclassement de 10 places

VI.8. Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public

Disqualification

VI.9. Non-passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par la direction de la course

Disqualification

Article VII – INSCRIPTIONS

VII.1. Montants des inscriptions jusqu'au 12 aout 2021

VII.1.A. Catégorie ELITES

– Inscription pour 1 personne dans la catégorie Elite : 50 euros

Comprenant : Le samedi 16 octobre 2021 : le Challenge SNSM, le 100m lancé, le Derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – le goûter - le dimanche 17 octobre : les transferts bus au point de départ – la course longue distance 2021 – Les cadeaux des partenaires ...

VII.1.B. Catégorie RAIDERS

– Inscription pour 1 personne dans la catégorie Raiders : 40 euros

Comprenant : Le samedi 16 octobre 2021 : le Challenge SNSM, le 100m lancé, le Derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – le goûter - le dimanche 17 octobre : les transferts bus au point de départ – la course longue distance 2021 – Les cadeaux des partenaires ...

VII.1.C. Catégorie LOISIRS

– Inscription pour 1 personne dans la catégorie Loisirs : 40 euros

Comprenant : Le samedi 16 octobre 2021 : le Challenge SNSM, le 100m lancé, le Derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – le goûter - le dimanche 17 octobre : les transferts bus au point de départ – la course longue distance 2021 – Les cadeaux des partenaires ...

VII.1.D. Catégorie JEUNES

– Inscription pour 1 personne dans la catégorie Jeunes (moins de 15 ans) : 25 euros

Comprenant : Le samedi 16 octobre 2021 : le Challenge SNSM, le 100m lancé, le Derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – le goûter - le dimanche 17 octobre : les transferts bus au point de départ – la course longue distance 2021 – Les cadeaux des partenaires ...

VII.1.E. LA GRANDE MARCHE SUR L'EAU

Gratuit pour les inscrits dans les catégories ci-dessus (Elite, Raider, loisirs Jeunes.)

– Inscription pour 1 personne non inscrite dans les catégories ci –dessus : 10 euros.

VII.1.F. DERBY GIANT SUP

Toutes inscriptions dans les catégories « course » ci-dessus donnent accès au DERBY GIANT SUPS du samedi après-midi dans le port de Saint Goustan à Auray.

Attention : Le nombre des équipes inscrites sur le DERBY GIANT SUPS est limité à seize (16). Pour inscrire une équipe, il faut que les 6 équipiers aient finalisé leur inscription sur l'une des épreuves (Elites, Raiders, Loisirs, Jeunes).

VII.1.G. 100 METRES LANCÉ»

Tout concurrent inscrit en Elite, Raiders, Loisirs ou Jeunes aura droit à un essai dans le port de Saint Goustan à Auray. D'autres essais seront possibles en fonction des disponibilités.

VII.2. Majorations de tarifs

VII.2.A. - Le 12 aout 2021 à minuit le tarif passera

Pour les ELITES à 55 euros

Pour les RAIDERS et les LOISIRS à 45 euros

VII.2.B. - Le 4 septembre 2021 à minuit le tarif passera

Pour les ELITES à 60 euros

Pour les RAIDERS et les LOISIRS à 50 euros

Pour les JEUNES à 30 euros

VII.3. Clôture des inscriptions

LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS DANS CHAQUE CATÉGORIE POURRA ÊTRE ANNONCÉE SANS PRÉAVIS

VII.4. Annulation d'inscription

En cas d'annulation par le concurrent inscrit, l'organisation retient 50 % du montant de l'inscription jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Tout remboursement ne sera effectué qu'après l'événement.

Aucun remboursement du montant de l'inscription n'est effectué pour une annulation dans le mois précédant l'épreuve (sauf certificat médical signé par un médecin)

VII.5. Refus d'inscription

Le « SNSM Morbihan Paddle Trophy Ouest France » est une épreuve dite sur invitation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent.

VII.6. - Engagements du concurrent inscrit

Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents :

- Déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité,
- Déclarent accepter la charte environnement de l'ASPN (Association pour le Sport de Pleine Nature)
- Déclarent accepter d'être survolés, filmés et photographiés par un ou plusieurs drones.
- Affirment sur l'honneur bénéficier d'une couverture d'assurance.
- Doivent être titulaire d'un pass sanitaire.